



# SNUDI-FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs  
et professeurs des écoles de l'enseignement public  
Force Ouvrière**

## **Mouvement : le ministre se moque des enseignants et des organisations syndicales !**

Par un courrier du 22 février 2019, le directeur général des ressources humaines vient de répondre aux organisations syndicales SNUDI-FO, SNUipp-FSU, SE-UNSA, CGT Educ'action et SUD Éducation qui avaient interpellé le ministre sur la question du mouvement.... le 12 novembre 2018 !

Il aura donc fallu 3 mois et 10 jours de réflexion au DGRH pour répondre aux organisations syndicales qu'aucune de leur revendication ne serait entendue et que les projets du ministère de remise en cause du droit à mutation resteraient inchangés !

Le représentant du ministre indique que « *ces orientations ont fait l'objet d'échanges nourris lors des nombreuses concertations qui sont intervenues sur la note de service mobilité* »... échanges qui ont abouti au maintien de toutes les attaques prévues initialement, à savoir :

- la remise en cause de l'AGS comme critère essentiel du barème par l'ajout de bonifications diverses et variées ;
- la suppression de la seconde phase du mouvement
- l'obligation pour les personnels à titre provisoire de formuler au moins un vœu géographique large

Malgré des interventions répétées des syndicats SNUDI-FO, SNUipp-FSU, SE-UNSA, CGT Educ'action et SUD Éducation, malgré un vote « *contre* » de toutes les organisations syndicales au comité technique (à l'exception du SNE/SNALC qui a voté pour), le ministre a maintenu intégralement son projet... De qui se moque le DGRH en se félicitant des « *échanges nourris lors des nombreuses concertations* » ?

Le DGRH poursuit en expliquant doctement que « *La tenue d'une seconde phase de saisie de vœux allonge considérablement la procédure liée à la mobilité et la complexifie.* » Il ajoute : « *Les notes de service mobilité doivent désormais être présentées en comités techniques...* »

Il anticipe ainsi le projet de loi de transformation de la fonction publique, qui prévoit entre autres de retirer la mobilité et la promotion des compétences des CAP !

Et il est sûr qu'avec les 400 postes de personnels administratifs supprimés par le ministre Blanquer, il devient nécessaire de simplifier les procédures liées à la carrière des enseignants !

Ensuite, le DGRH tente de convaincre les organisations syndicales qu'en supprimant la seconde phase du mouvement et en imposant un vœu géographique large, le mouvement sera bien plus intéressant pour les personnels !

Qu'il aille expliquer cela à tous les enseignants qui seront nommés à titre définitif sur leur vœu géographique large, et donc sur un poste précis qu'ils n'auront pas demandé !

Les collègues ne s'y trompent pas en se mobilisant sous toutes les formes dans les départements (pétitions, rassemblements, grèves...) avec les organisations syndicales contre ces mesures, notamment le 13 mars.

Décidément, le mépris du ministre et de son gouvernement envers les personnels et envers les organisations syndicales ne connaît plus de limites.

Projet de loi Blanquer qui instaure les EPSF, qui remet en cause la maternelle et contraint les enseignants à un « *devoir d'exemplarité* », projet de loi fonction publique qui généralise la précarité et supprime ou vide de leur contenu les instances où les syndicats défendent les personnels (CAPD, CTSD, CHSCT), blocage du point d'indice, réforme des retraites qui vise notamment à supprimer le code des pensions et le calcul de la retraite sur les 6 derniers mois pour les fonctionnaires... ça suffit !

Le SNUDI-FO invite les enseignants du 1er degré à se réunir, à établir leurs revendications, à décider des mobilisations pour obtenir satisfaction notamment par la grève le 19 mars pour le retrait du projet de loi Blanquer, du projet de loi Fonction publique et le retrait de la note de service ministérielle sur le mouvement !

Le SNUDI-FO va reprendre contact avec les autres organisations syndicales pour organiser la mobilisation contre ces directives ministérielles.

Montreuil, le 14 mars 2019

6, rue Gaston Lauriau - 93513 MONTREUIL CEDEX Tél : 01 56 93 22 66 Fax : 01 56 93 22 67

Email : [snudi@fo-fnecfp.fr](mailto:snudi@fo-fnecfp.fr)

Site internet : <http://fo-snudi.fr>